



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le 24 octobre, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le dix-huit octobre, sous la présidence de Monsieur Philippe GERARDY.

Étaient présents :

M. ALEXANDRE Christian, M. ANDRIN Rémy, M. BAZIN Alain, M. BOSSIERE Robert, M. BRIZION Daniel, M. CHALONS Michel, M. DEMMERLE Jacques, M. FRANIATTE Jean Paul, Mme FRIZON Marie Odile, M. GAGNEUX Christian, M. GERARDY Philippe, Mme HUMBERT Jocelyne, Mme JOURDAN Nicole, M. LAHAYE Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. LETURC Michel, M. LIETZ Alain, Mme LOUIS Cassandre, M. MERMET Patrick, M. NAHANT Gérard, M. NATALE Jean, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICART Jean, M. PIERSON Jean Paul, Mme PRADEL Emile, Mme RONDEAU Elise, M. MITTAUX Jean Marie, M. ROBERT Bernard, M. THOMAS Jean Claude, Mme SPENGLER Laurence,

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 47
Présents : 35
Excusés : 12

Étai(ent) excusé(s) :

Mme BERTRAND Chantal, M. CHRISTOPHE Gérard, M. COLIN Jean Paul, M. DELAHAYE Norbert, Mme DELORME Adeline, Mme DEPARD Angélique, Mme DOBIN Bernadette, M. FASSE Michel, Mme FLAMINI Françoise, Mme FRANCOIS Maryse, M. GERARDIN Robert, Mme LEPEZEL Christelle,

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme DOURSTER Lucie ayant donné pouvoir à M. ALEXANDRE Christian,
M. HABLOT Emeric ayant donné pouvoir à M. LIETZ Alain,
M. LAMINETTE Laurent ayant donné pouvoir à M. ANDRIN Rémy,
M. MINARIE Thierry ayant donné pouvoir à M. PICART Jean,
M. LEONARD Robert ayant donné pouvoir à M. MERMET Patrick,

Le Conseil Communautaire désigne Mme JOURDAN Nicole, conseillère communautaire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

20h10 : le Président ouvre la séance.

Indemnité de conseil du Comptable Public – année 2016	n°2016-074
--	-------------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

CONFIRME avoir sollicité le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16.12.1983,

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

PREND ACTE que cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Florence HAUSS, receveur municipal, à compter du 01.09.2011,

ACCORDE, au Receveur municipal l'indemnité de conseil pour un montant total de 1 193.98 € pour l'année 2016

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Décision modificative – budget général - fonctionnement	n°2016-075
--	-------------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTÉ de procéder aux ouvertures de crédits proposés,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Décisions modificatives du budget général

n°2016-076

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE de procéder aux virements et ouvertures de crédits proposés,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Décisions modificatives budget OM et budget bâtiment industriel n° 2 « Chancelle »

n°2016-077

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE de procéder aux virements et ouvertures de crédits proposés,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Admissions en non valeurs Budget Ordures Ménagères concernant les années 2005 à 2014 et budget général pour les années 2013 et 2014

n°2016-078

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et 34 voix pour et une abstention,

DECIDE d'admettre en non-valeur et en créances éteintes les titres présentés,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2016 du budget OM et du budget général,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

Modification du Tableau des emplois - Création poste adjoint administratif

n°2016-079

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE les modifications proposées,

PRECISE que les crédits seront prévus au Budget 2016 de la CODECOM,

DONNE tous pouvoirs au le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Réduction du temps de travail d'un adjoint technique de 2ème classe à temps non complet

n°2016-080

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, le Président propose de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'Adjoint Technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 20 heures par semaine, à 18 heures par semaine à compter du 1^{er} novembre 2016.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné (*seuil d'affiliation : 28 heures/semaine*).

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOPTE la proposition *du Président*,

MODIFIE ainsi le tableau des emplois.

ZAC du Château d'Eau : Vente des terrains**n°2016-081**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DONNE son accord sur la vente des terrains du secteur sud de la ZAC du Château d'Eau à Etain, soit une surface globale 15 497 m², à la Commune d'Etain,

DIT que cette vente ne pourra se réaliser qu'après la date du 20 octobre 2015, soit 5 ans après la réception des travaux de la ZAC,

FIXE le prix de vente à 15,05 € TTC le m²

FIXE le prix de vente total de ces terrains à 233 229.85 € TTC,

DONNE mandat au Président ou à un Vice-Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

Décision modificative – budget général – Investissement – Achat terrain rue du Jura**n°2016-082**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTÉ de procéder aux ouvertures de crédits proposés,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Décision modificative – budget général - fonctionnement**n°2016-083**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et 34 voix pour et une abstention,

ACCEPTÉ de procéder aux ouvertures de crédits proposés,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Recrutement d'un agent contractuel au grade d'attaché pour assurer l'emploi de directeur Général des Services**n°2016-084**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le recrutement d'un agent contractuel pour l'emploi de D.G.S.,

DECIDE la modification du tableau des emplois,

AUTORISE M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dont la signature du contrat de travail et les documents afférents.

Modification du tableau de financement du pôle entrepreneurial**n°2016-085**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et l'unanimité,

DECIDE de valider ce nouveau plan de financement prévisionnel du projet de création d'un Pôle Entrepreneurial à Etain,

AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès de l'état (DETR, Fonds d'investissement local et FNADT CPER)

AUTORISE le Président à solliciter d'autres financements (GIP, ...)

AUTORISE le Président à procéder à la consultation de maîtrise d'œuvre par un marché à procédure adaptée, considérant l'estimation des honoraires de maîtrise d'œuvre en-dessous du seuil de 207 000 €,

DONNE mandat au Président pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre,

DONNE mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h00.

Etain, le 27 octobre 2016

Le Président,

Philippe GERARDY